

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Le maire offre ses salutations et annonce une séance prévue pour ne pas être trop lourde. Cette dernière, pourtant, a duré trois heures. Les

conflits internes ayant cours au Conseil ont grandement occupé la séance, qui a été ouverte avec la remise des bourses Soutien à l'excel-

lence pour les jeunes athlètes de la municipalité.

Bourses en soutien à l'excellence sportive

Quatre jeunes skieurs ont été récompensés. Charles Savard, en ski alpin,

14 ans, troisième au Québec dans sa catégorie, a été le premier récipiendaire. Philippe Savard, son frère, a également été récompensé pour le ski alpin. Âgé de 16 ans, il a été sélectionné pour les Jeux du Canada et se prépare à partir au Yukon pour une compétition. Arielle Desrosiers, 14 ans, toujours pour le ski alpin, s'est classée première aux championnats provinciaux et représentera l'Équipe Canada pour la prochaine saison. Finalement, Jérémy Sauvageau, 17 ans, en ski acrobatique, nommé meilleur skieur junior au Canada, participera aux Jeux olympiques de la jeunesse en Corée du Sud en janvier.

Zizanie au Conseil

Le maire annonce, à la suite de la remise des bourses, un moment moins agréable. En effet, les trois conseillers de l'opposition auraient payé une page de publicité au *Journal Accès*. Cette page n'aurait pas été identifiée comme une publicité. - On aurait plutôt tenté de faire croire à un véritable article journalistique, ce qui, pour le maire, est inacceptable.

La publicité aurait en outre laissé entendre que le maire, Martin Nadon, aurait des problèmes de gestion de la colère, que la Municipalité manquerait de transparence et de rigueur dans sa gestion financière et que le maire aurait injustement critiqué les décisions prises par la Commission municipale.

Le maire a donc souhaité rectifier les faits. Il a également précisé que, malgré que lui et Nathalie Rochon, l'ancienne mairesse, ne soient pas des proches, ils se comprennent désormais pour avoir vécu exactement la même problématique avec les conseillers Gallant, Valois et Bouclin.

Le maire a également indiqué que le conseiller Valois aurait eu des gestes de violence envers lui au printemps 2023. Il a ajouté: «En 2023, personne ne devrait avoir à endurer ça».

Le maire indique avoir tout tenté pour travailler en équipe, mais que les résultats de l'élection n'ont jamais été acceptés par eux. Il faut donc trouver un moyen d'éviter les rencontres désagréables et improductives et c'est la raison pour laquelle deux nouveaux comités ont été créés, et que les contacts seront moins fréquents entre les membres du conseil. Pour le maire, il est primordial que la Municipalité, que son équipe de direction et que la démocratie soient protégés d'une seconde crise politique.

Règlements

Plusieurs règlements, dont les avis de motion avaient été donnés, ont été adoptés.

Un avis de motion a été donné pour le règlement 898-23. En vertu de ce règlement, une contribution aux dépenses liées à l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées sera exigible pour les nouvelles constructions sur le territoire. Cette contribution serait d'environ 5000 \$ par porte.

Résidence pour aînés

Sur le chemin de la Promenade, un projet de construction d'une résidence pour aînés a demandé à se voir réserver des accès de volume aux étangs aérés. Les conseillers Bouclin, Valois et Gallant ont voté contre, bloquant la résolution, arguant n'avoir pas eu les informations nécessaires. Selon le conseiller Lefebvre, les trois conseillers dissidents ont toutefois refusé de se présenter à la rencontre d'information. La conseillère Gallant est toutefois intervenue pour mentionner que la raison pour laquelle les trois conseillers ont refusé d'être présents à la rencontre est qu'il y a un vice dans le processus qui est prévu aux règlements. Elle précise que le politique ne doit pas se mêler des décisions entourant de tels projets avant qu'ils ne soient passés par le processus prévu et habituel.

Période de questions

Quarante citoyens du chemin du Roitelet ont déposé une pétition en 2021 pour la circulation dans le secteur où se trouve l'accès à la réserve Alfred-Kelly. On mentionne que les visiteurs font du bruit, urinent partout, circulent trop vite. Le problème n'est toujours pas réglé et on demande à y voir.

Les travaux à l'arrêt, depuis longtemps, pour le projet du Nordais inquiètent. On indique que le dossier avance tant juridiquement qu'au niveau d'une demande de permis conforme.

Un citoyen demande si un observateur indépendant pourrait être nommé pour améliorer le climat au Conseil. On mentionne que toutes les solutions sont sur la table.

On demande si le budget devrait être respecté en 2023. La direction générale répond que tout semble bien aller et qu'un surplus devrait être constaté.

On demande s'il est possible de rendre les relevés financiers disponibles sur le site Web? La direction générale répond que non, mais toutes les personnes qui en font la demande par courriel pourront les obtenir.

NATURELLEMENT
Avec vous depuis 2009

Un cimetière naturel et un lieu funéraire unique au Québec.
À travers une mission humaine, nous offrons beaucoup plus que des services funéraires traditionnels.

Chacune de nos actions vise à vous offrir de l'apaisement et la tranquillité d'esprit. Une équipe attentionnée, à l'écoute de vos besoins.

Services funéraires complets | Cérémonie | Exposition | Crémation | Rapatriement

LES SENTIERS
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES
MAGNUS POIRIER 100 ANS 5 GÉNÉRATIONS

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca
24 heures sur 24 | 7 jours sur 7

Arrêtez d'y penser !
Annoncez dans
le *Journal des citoyens* !
11 200 exemplaires, 23 000 lecteurs
514-894-1678 Lise Pinard
lisepinard@journaldescitoyens.ca